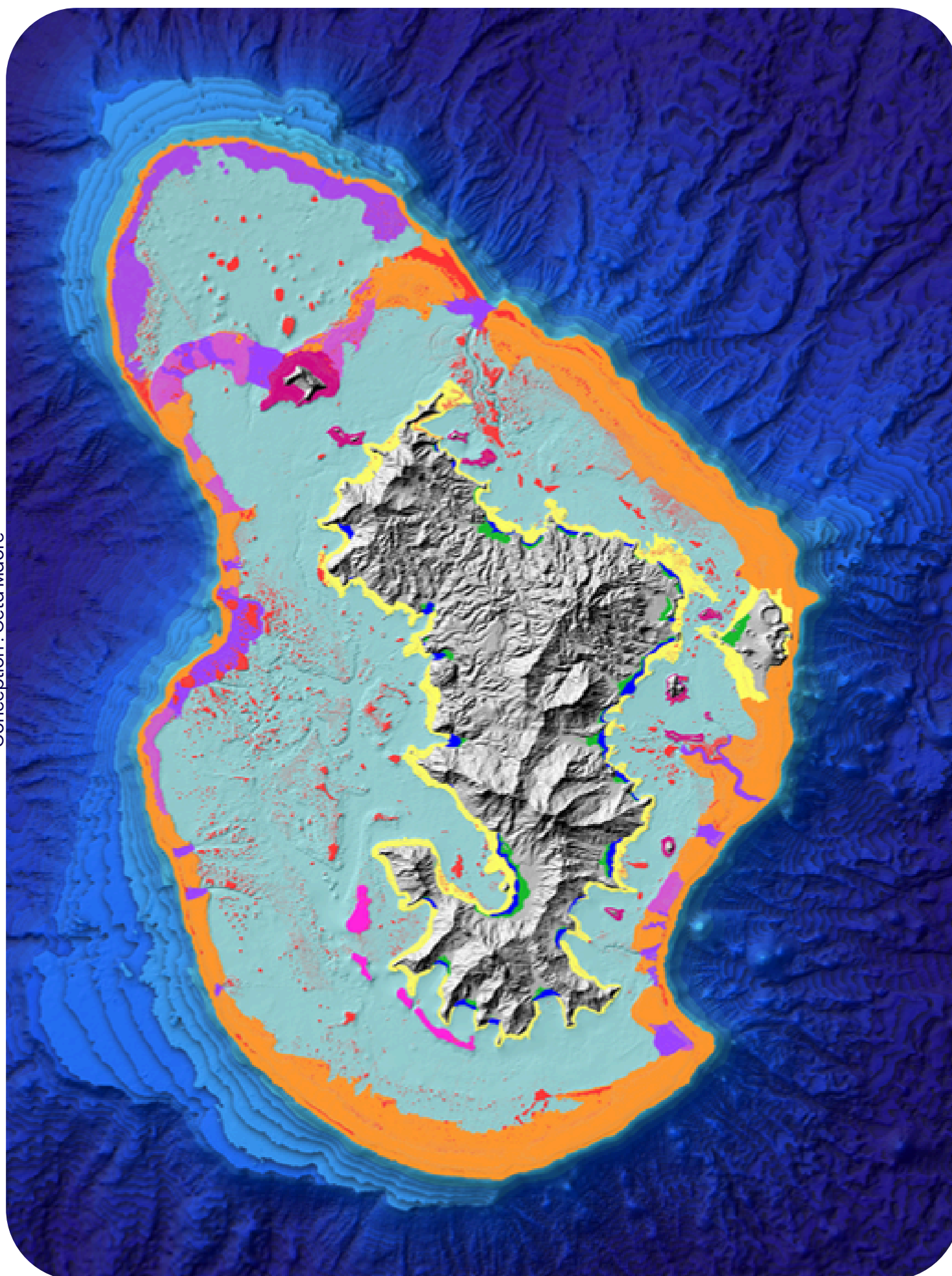


Les habitats de Mayotte



Mayotte présente de nombreux habitats, avec son lagon fermé, le banc de l'Iris, sa double barrière récifale, ses passes profondes, ses pentes externes, ses canyons et monts sous-marins. Cette diversité de structures crée une mosaïque d'habitats marins et offrent des conditions favorables pour une multitude d'espèces.

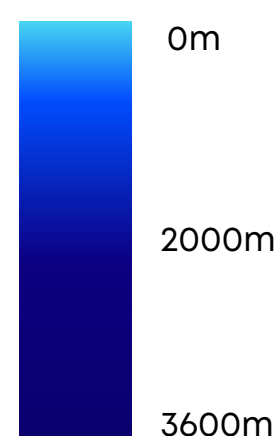
À Mayotte, **27 espèces de mammifères marins** fréquentent les eaux de l'île.



Types d'habitats

	Lagon
	Banc de l'Iris
	Fond de baie
	Mangrove
	Massif corallien
	Passe
	Récif frangeant
	Récif frangeant d'îlots
	Double barrière
	Récif barrière
	Récif barrière ennoyée
	Récif barrière immergée

Profondeur



0 5 10 km

0 2,5 5 NM

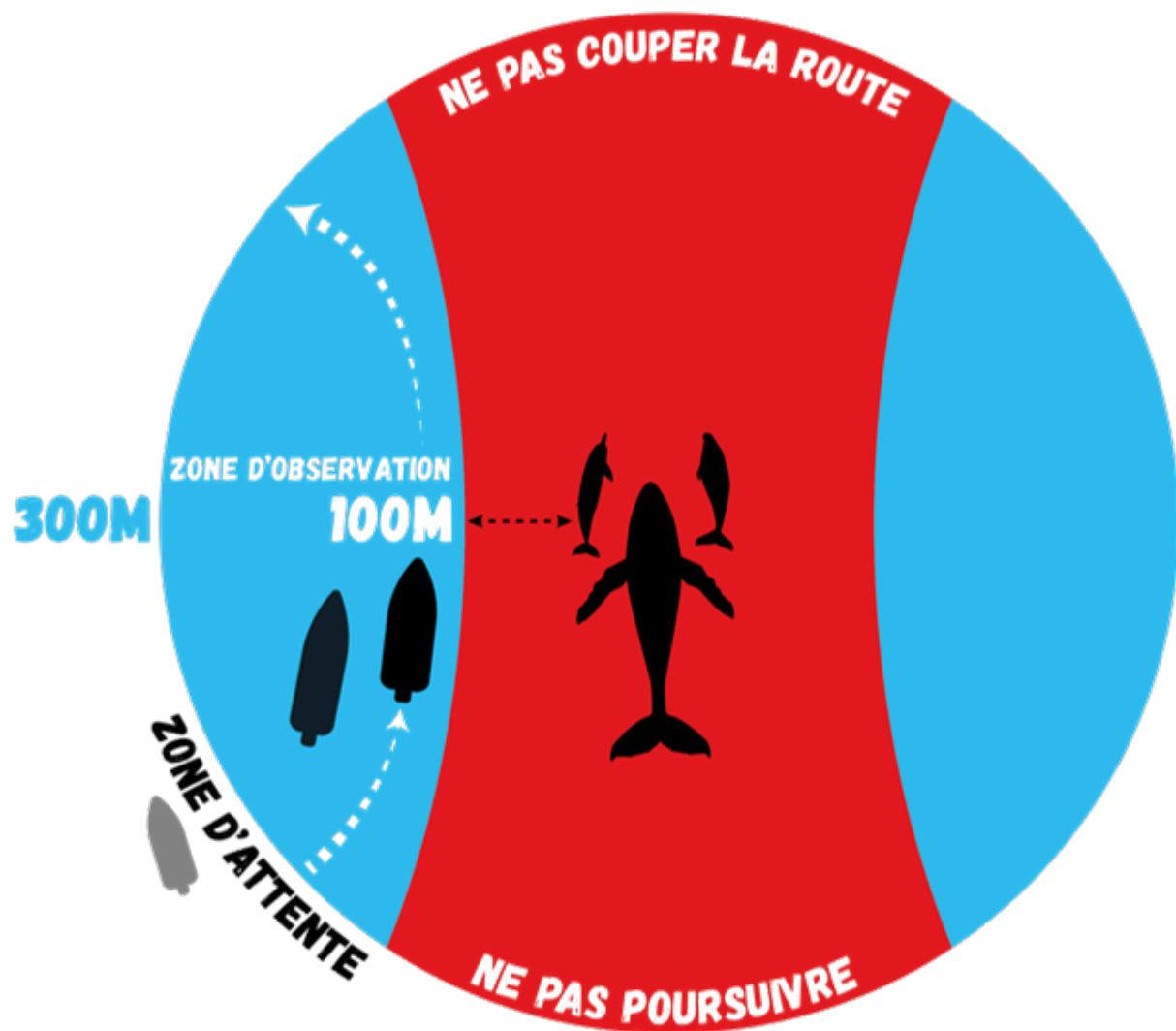
Avec le soutien financier de



En partenariat avec



Règlementation d'approche des mammifères marins à Mayotte



Types de zones

Zone d'observation :

Je m'approche en ralentissant à 5 nœuds à partir de 300m du groupe de mammifères marins

Zone d'interdiction :

Je n'approche :

- pas à moins de 100m des animaux ;
- Pas par l'arrière
(ne pas poursuivre les animaux) ;
- Pas par l'avant
(ne pas couper la route aux animaux).

Si les animaux viennent à moi, je ne modifie ni ma trajectoire ni mon allure.

Illustration : Ceta'Maore

Tous les mammifères marins sont des espèces protégées.

À Mayotte, toute la superficie marine (68 000 km²) est une aire marine protégée : il s'agit du **Parc naturel marin de Mayotte**.

Naviguer dans ses eaux vous engage à respecter la réglementation pour des observations respectueuses, notamment pour éviter la perturbation intentionnelle d'espèces protégées (comprenant la poursuite ou le harcèlement des animaux).

Depuis le 1er janvier 2021 dans les eaux mahoraises, ainsi que dans toutes les aires marines protégées françaises :

- Il est interdit d'approcher les mammifères marins à **moins de 100m *** ;
- **2 navires maximum** sont autorisés dans la zone des 300m ;
- La vitesse est limitée à **5 nœuds** dans la zone des 300m ;
- Les moteurs ne doivent **pas être coupés** pendant l'observation ;
- L'approche est **interdite par l'avant et par l'arrière** des mammifères marins.

* Cela s'applique aux personnes en action de nage, aux navires et aux engins.



www.cetamaore.org/observation

Avec le soutien financier de



En partenariat avec

